

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 350

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission des lois, Mme Braun-Pivet et M. Fesneau

-----

**ARTICLE 13**

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« qualifiés »,

insérer le mot :

« de ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.